



Newsletter Certassur – 2020/03

Adaptation dans le système d'examen – Accès au système

La transition vers le nouveau système d'examen MyCertassur aura lieu dans les prochaines semaines. Voici le calendrier à suivre :

- **Vendredi 11 décembre 2020** : Les administrateurs (gestionnaires) et les superviseurs recevront un mail contenant les instructions nécessaires pour accéder au nouveau système. Nous mettrons à votre disposition des messages vidéo dans le menu FAQ pour vous familiariser avec les différentes fonctionnalités. Vous pourrez alors programmer à l'avance des sessions d'examens pour 2021 et y inscrire des utilisateurs. Le solde créditeur sera repris de l'environnement précédent.
- **Dès le lundi 15 décembre 2020** : les utilisateurs finaux recevront progressivement un mail pour accéder au nouveau système ; ils retrouveront leurs données venant de l'application actuelle sur leur profil (= leur historique complet d'attestations reste accessible).
- **Vendredi 18 décembre 2020** : sera le dernier jour d'utilisation du système actuel. A partir de ce jour-là, vous pourrez vous connecter au nouveau système d'examen MyCertassur via le site web www.certassur.be.
- **Mardi 5 janvier 2021** : sera le premier jour pour passer les nouveaux examens par module.

Petit rappel pour l'activité d'examen elle-même :

Nous espérons que vous avez pu effectuer tous les préparatifs nécessaires à la mise en place de la white listing des urls d'examen de MyCertassur. Sur les PC des participants à l'examen, la connexion ne peut être établie que via le lien suivant : <https://qa.certassur.be/auth/examlogin>.

Dès que l'accès au nouveau système sera donné, un programme de test avec un examen de simulation sera également disponible (valeur de crédit 0). Il pourra être utilisé comme un test et une familiarisation au nouveau système.

Entretemps ...

- Une discussion est en cours avec la FSMA pour prolonger le régime d'examen actuel de quelques mois supplémentaires afin de donner à chacun la possibilité de remplir ses obligations. Cela ne vaudrait que pour les personnes qui sont inscrites auprès des différents centres d'examen pour passer des examens dans le cadre du régime transitoire avant la fin de l'année 2020.
- En outre, la FSMA examine si les examens en ligne peuvent être une option.

Cordialement,
L'équipe Certassur